

## Page de garde pour la fiche de données de sécurité conforme

Date de dernière parution: 21.11.2016  
Remplace toutes les éditions précédentes

---

Nom commercial: **MOLYKOTE G-RAPID PLUS PASTE**

FDS: version/date : 1.7 / 21.03.2017

---

**Fournisseur:** Credimex AG  
Untere Gründlistrasse 7  
6055 Alpnach  
Suisse  
Tél. +41 41 666 29 49  
Fax +41 41 666 29 50

Informations technique: E-Mail [credimex@credimex.ch](mailto:credimex@credimex.ch)

**Numéro d'Urgence:** Centre Suisse d'Information Toxicologique Tél. 145 (24 h)

**Producteur:** Dow Corning Europe S.A.  
rue Jules Bordet - Parc Industriel - Zone C  
B-7180 Seneffe  
Belgien

## **MOLYKOTE(R) G-RAPID PLUS PASTE**

Version 1.7      Date de révision: 21.03.2017      Numéro de la FDS: 844335-00008      Date de dernière parution: 21.11.2016  
Date de la première version publiée: 26.11.2014

---

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : MOLYKOTE(R) G-RAPID PLUS PASTE  
Code du produit : 000000000001909126

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Lubrifiants et additifs de lubrifiant

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Dow Corning Europe S.A.  
rue Jules Bordet - Parc Industriel - Zone C  
B-7180 Seneffe

Téléphone : English Tel: +49 611237507  
Deutsch Tel: +49 611237500  
Français Tel: +32 64511149  
Italiano Tel: +32 64511170  
Español Tel: +32 64511163

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sdseu@dowcorning.com

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

**Dow Corning (Barry U.K. 24h) Tél: +44 1446732350**  
**Dow Corning (Wiesbaden 24h) Tél: +49 61122158**  
**Dow Corning (Seneffe 24h) Tel: +32 64 888240**

---

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Lésions oculaires graves, Catégorie 1      H318: Provoque des lésions oculaires graves.

#### **2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

## MOLYKOTE(R) G-RAPID PLUS PASTE

Version 1.7      Date de révision: 21.03.2017      Numéro de la FDS: 844335-00008      Date de dernière parution: 21.11.2016  
Date de la première version publiée: 26.11.2014

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence :

**Prévention:**

P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:  
Dihydroxyde de calcium

### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Composés inorganiques et organiques  
Mélange

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5 232-455-8 01-2119487078-27	Asp. Tox.1; H304	>= 30 - < 50
Dihydroxyde de calcium	1305-62-0 215-137-3	Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 STOT SE3; H335	>= 20 - < 30

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## **MOLYKOTE(R) G-RAPID PLUS PASTE**

Version 1.7      Date de révision: 21.03.2017      Numéro de la FDS: 844335-00008      Date de dernière parution: 21.11.2016  
Date de la première version publiée: 26.11.2014

---

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### **4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.  
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Risques : Provoque des lésions oculaires graves.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.
- 

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.
-

## **MOLYKOTE(R) G-RAPID PLUS PASTE**

Version 1.7      Date de révision: 21.03.2017      Numéro de la FDS: 844335-00008      Date de dernière parution: 21.11.2016  
Date de la première version publiée: 26.11.2014

---

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Oxydes de métaux  
Oxydes de soufre

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.  
Évacuer la zone.

---

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.  
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.  
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.  
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appli-

## **MOLYKOTE(R) G-RAPID PLUS PASTE**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.11.2016
1.7	21.03.2017	844335-00008	Date de la première version publiée: 26.11.2014

---

quer audéversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas avaler.  
Éviter tout contact avec les yeux.  
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.  
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Mesures d'hygiène : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Conserver hermétiquement fermé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

- Utilisation(s) particulière(s) : Ces précautions concernent uniquement la manipulation à température ambiante. Une utilisation à des températures élevées ou les applications par aérosol/ pulvérisation peuvent nécessiter des précautions supplémentaires.

## MOLYKOTE(R) G-RAPID PLUS PASTE

Version 1.7      Date de révision: 21.03.2017      Numéro de la FDS: 844335-00008      Date de dernière parution: 21.11.2016  
Date de la première version publiée: 26.11.2014

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	VME (poussières inhalables)	5 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire	Voir 1.9.6 Liquides de refroidissement et de lubrification, huiles minérales, National Institute for Occupational Safety and Health, Deutsche Forschungsgemeinschaft, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
Disulfure de molybdène	1317-33-5	VME (poussières inhalables)	10 mg/m <sup>3</sup> (Molybdène)	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health			
Dihydroxyde de calcium	1305-62-0	VME (poussières inhalables)	5 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	91/322/EEC
Information supplémentaire	Les données scientifiques existantes concernant les effets sur la santé semblent être particulièrement limitées, Indicatif			
Graphite	7782-42-5	VME (poussières alvéolaires)	2,5 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire	Si la poussière contient du quartz ou de l'amiante, tenir compte des VME de ces substances, Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VME (poussières inhalables)	5 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire	Si la poussière contient du quartz ou de l'amiante, tenir compte des VME de ces substances, Occupational Safety and Health Administration, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

**Les substances sont inextricablement liées aux produits et ne contribuent donc pas aux risques d'inhalation des poussières.**

Dihydroxyde de calcium

##### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Dihydroxyde de calcium	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	4 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m <sup>3</sup>

**MOLYKOTE(R) G-RAPID PLUS PASTE**

Version 1.7      Date de révision: 21.03.2017      Numéro de la FDS: 844335-00008      Date de dernière parution: 21.11.2016  
Date de la première version publiée: 26.11.2014

	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	4 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m <sup>3</sup>
Graphite	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,3 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	813 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,2 mg/m <sup>3</sup>

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Dihydroxyde de calcium	Eau douce	0,49 mg/l
	Eau de mer	0,32 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,49 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	3 mg/l
	Sol	1080 mg/kg

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Mesures d'ordre technique**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:  
Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.  
En cas de risque d'éclaboussures, porter:  
Écran facial

Protection des mains

Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Le temps de pénétration n'a pas été déterminé pour le produit. Changer souvent de gants! Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale.

## **MOLYKOTE(R) G-RAPID PLUS PASTE**

Version 1.7      Date de révision: 21.03.2017      Numéro de la FDS: 844335-00008      Date de dernière parution: 21.11.2016  
Date de la première version publiée: 26.11.2014

---

Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type : Particules organiques et vapeur de type organique (A-P)

---

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : pâte

Couleur : noir

Odeur : légère

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : > 200,0 °C  
Méthode: coupelle fermée

Taux d'évaporation : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Non classé comme danger d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

## **MOLYKOTE(R) G-RAPID PLUS PASTE**

Version 1.7      Date de révision: 21.03.2017      Numéro de la FDS: 844335-00008      Date de dernière parution: 21.11.2016  
Date de la première version publiée: 26.11.2014

---

Densité relative	:	1,4
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	:	Non applicable
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

### **9.2 Autres informations**

Poids moléculaire	:	Donnée non disponible
Taille des particules	:	Donnée non disponible
Auto-inflammation	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme pyrophorique. La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Non classé comme danger de réactivité

### **10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses	:	Peut réagir avec les agents oxydants forts. Lorsqu'il est chauffé à des températures supérieures à 150° C (300° F) en présence d'air, le produit peut former des vapeurs de formaldéhyde. La manipulation en toute sécurité est possible en gardant les concentrations de vapeur dans la limite d'exposition professionnelle du formaldéhyde.
-----------------------	---	---

## **MOLYKOTE(R) G-RAPID PLUS PASTE**

Version 1.7      Date de révision: 21.03.2017      Numéro de la FDS: 844335-00008      Date de dernière parution: 21.11.2016  
Date de la première version publiée: 26.11.2014

---

### **10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### **10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Oxydants

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Informations sur les voies d'exposition probables : Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

#### **Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Huile minérale blanche (pétrole):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

##### **Dihydroxyde de calcium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 425  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.500 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau  
Remarques: Selon les données provenant de composants

## **MOLYKOTE(R) G-RAPID PLUS PASTE**

Version 1.7      Date de révision: 21.03.2017      Numéro de la FDS: 844335-00008      Date de dernière parution: 21.11.2016  
Date de la première version publiée: 26.11.2014

---

similaires

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

#### **Composants:**

##### **Huile minérale blanche (pétrole):**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

##### **Dihydroxyde de calcium:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Irritation de la peau

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque des lésions oculaires graves.

#### **Composants:**

##### **Huile minérale blanche (pétrole):**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

##### **Dihydroxyde de calcium:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Huile minérale blanche (pétrole):**

Type de Test: Test de Buehler

## **MOLYKOTE(R) G-RAPID PLUS PASTE**

Version 1.7      Date de révision: 21.03.2017      Numéro de la FDS: 844335-00008      Date de dernière parution: 21.11.2016  
Date de la première version publiée: 26.11.2014

---

Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Espèce: Cochon d'Inde  
Résultat: négatif

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Huile minérale blanche (pétrole):**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

##### **Dihydroxyde de calcium:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Huile minérale blanche (pétrole):**

Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Durée d'exposition: 24 Mois  
Résultat: négatif

##### **Dihydroxyde de calcium:**

Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Durée d'exposition: 104 semaines  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

## **MOLYKOTE(R) G-RAPID PLUS PASTE**

Version 1.7      Date de révision: 21.03.2017      Numéro de la FDS: 844335-00008      Date de dernière parution: 21.11.2016  
Date de la première version publiée: 26.11.2014

---

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Huile minérale blanche (pétrole):**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Contact avec la peau  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

##### **Dihydroxyde de calcium:**

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Dihydroxyde de calcium:**

Evaluation: Peut irriter les voies respiratoires.  
Remarques: Les substances sont inextricablement liées aux produits et ne contribuent donc pas aux risques d'inhalation des poussières.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité à dose répétée**

#### **Composants:**

##### **Huile minérale blanche (pétrole):**

Espèce: Rat  
LOAEL: > 160 mg/kg  
Voie d'application: Ingestion  
Durée d'exposition: 90 jours

Espèce: Rat

## MOLYKOTE(R) G-RAPID PLUS PASTE

Version 1.7      Date de révision: 21.03.2017      Numéro de la FDS: 844335-00008      Date de dernière parution: 21.11.2016  
Date de la première version publiée: 26.11.2014

LOAEL:  $\geq 1$  mg/l  
Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Durée d'exposition: 4 Sem.  
Méthode: OCDE ligne directrice 412

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Huile minérale blanche (pétrole):**

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Composants:**

#### **Huile minérale blanche (pétrole):**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)):  $> 100$  mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )):  $> 100$  mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 28 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

#### **Dihydroxyde de calcium:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Gasterosteus aculeatus (épinocche)): 457 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 49,1 mg/l

## MOLYKOTE(R) G-RAPID PLUS PASTE

Version 1.7      Date de révision: 21.03.2017      Numéro de la FDS: 844335-00008      Date de dernière parution: 21.11.2016  
Date de la première version publiée: 26.11.2014

les autres invertébrés aquatiques : Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : EC10 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 79,22 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 184,57 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : 300,4 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 32 mg/l  
Durée d'exposition: 14 jr

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **Huile minérale blanche (pétrole):**

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 31 %  
Durée d'exposition: 28 jr

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

### 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

## **MOLYKOTE(R) G-RAPID PLUS PASTE**

Version 1.7      Date de révision: 21.03.2017      Numéro de la FDS: 844335-00008      Date de dernière parution: 21.11.2016  
Date de la première version publiée: 26.11.2014

---

Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

---

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **14.1 Numéro ONU**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **14.4 Groupe d'emballage**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **14.5 Dangers pour l'environnement**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

#### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

## **MOLYKOTE(R) G-RAPID PLUS PASTE**

Version 1.7      Date de révision: 21.03.2017      Numéro de la FDS: 844335-00008      Date de dernière parution: 21.11.2016  
Date de la première version publiée: 26.11.2014

---

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs  
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : Non applicable

### **Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

- KECI : Tous les composants sont listés, exemptés ou notifiés.
- TCSI : Tous les composants sont listés ou dispensés.
- REACH : Pour les achats par Dow Corning d'entités juridiques en UE, tous les ingrédients sont actuellement enregistrés, préenregistrés ou exemptés selon REACH. Veuillez vous référer à la section 1 pour les usages recommandés. Pour les achats d'entités juridiques hors de l'Union européenne, avec intention de les importer dans l'EEE, veuillez contacter votre représentant et/ou bureau local.
- TSCA : Toutes les substances chimiques de ce produit sont soit listées dans l'inventaire TSCA soit en sont exemptées en conformité avec l'inventaire TSCA.
- AICS : Tous les composants sont listés ou dispensés.
- IECSC : Tous les composants sont listés ou dispensés.
- ENCS/ISHL : Tous les composants sont inscrits dans le ENCS / ISHL ou exemptés de liste d'inventaire.
- DSL : Toutes les substances chimiques de ce produit sont conformes à la LCPE 1999 et au RRSN et sont exemptés ou non de l'inscription sur la Liste canadienne intérieure des substances (DSL).
- PICCS : Tous les composants sont listés ou dispensés.
- NZIoC : Tous les composants sont listés ou dispensés.

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## **MOLYKOTE(R) G-RAPID PLUS PASTE**

Version 1.7      Date de révision: 21.03.2017      Numéro de la FDS: 844335-00008      Date de dernière parution: 21.11.2016  
Date de la première version publiée: 26.11.2014

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Texte complet pour phrase H**

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

#### **Texte complet pour autres abréviations**

Asp. Tox. : Danger par aspiration  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
91/322/EEC : Directive 91/322/CEE de la Commission relative à la fixation de valeurs limites de caractère indicatif  
CH SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail  
91/322/EEC / TWA : Valeurs limites - huit heures  
CH SUVA / VME : valeur moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques;

